

N° INSEE : 32411

MAIRIE DE SANSAN

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 032-213204118-20260322-D\_20260301-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2026-03-01**

Date de convocation : 16.03.2026		VOTES
Nombre de membres en exercice : 11		Pour : 11
Nombre de membres présents : 11		Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11		Abstention : 0

**Le vingt-deux mars 2026**, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : ADDA Patrick, ADREY Nathalie, CLEMENTE Stéphanie, DE LEEUW Pascale, DUPUY Jérôme, ETIENNE Loïc, FOURETTE Jean-Marc, KOTARBA Aurélie, ROY Agathe, SABATHIER Romain, SONILHAC Jacques

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations** : néant

**Excusé** : néant

**Secrétaire de séance élue** : Nathalie ADREY

**Objet** : Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres, ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints ;

Monsieur le Maire propose la création de 2 postes d'adjoints ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents, la création de deux postes d'adjoints.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jacques SONILHAC

